

Denise **MARIE**  
Fille de Pierre et Jeanne Loret

Mariage des parents : contrat du 23.02.1648 devant Pierre Muret et Nicolas Boindin  
Pierre Marrie, « prévost à salle », demeurant à Paris, rue neuve des Petits Champs, paroisse  
Saint Eustache, majeur, fils de Louis Marrie, laboureur, demeurant au bourg de Quatre Mares  
près la ville de Louviers, vicomté du Pont de l'Arche en Normandie (Eure), et Rogère  
« Turguer », et Jeanne Loret, fille mineure de défunt honorable homme Marin Loret, juré  
crieur à corps et vins à Paris, et Jeanne Chasteau veuve en deuxième noce de Esaïe caniler,

juré crieur à corps et vins à Paris, demeurant à Saint Germain des Prés les Paris rue Guisard  
paroisse Saint Sulpice.

600 livres de dot tant en deniers comptants que habits filiaux. 300 livres dans la communauté  
le reste en propre à la future épouse. 300 livres de douaire préfix pour la future épouse.

Contrat passé en la demeure de la veuve Caniler rue Guisard (existe toujours près de St  
Sulpice). Pierre Marie signe avec un ou deux R. Jeanne Loret et sa mère signent.

Denise **MARIÉ**  
Fille de Pierre et Jeanne LORET

Ses grands-parents maternels sont Marin LORET juré pour les cérémonies funèbres, et Jeanne CHATEAU.

ET CXXI 11      Le 03.12.1647      Apprentissage      devant Michel Lecat

Pierre MARIE, natif des Quatre Mares près Elbeuf en Normandie, âgé de 22 ans, demeurant à Paris, rue des Petits Champs, paroisse St Eustache, lequel attendu le décès du sieur Jean DUCORNET avec lequel il s'est mis pour être prévôt et garde salle, pour le temps de six années comme appert son brevet passé devant Leroy et Legay le 18.09 dernier, et en la présence de Louis LANGLOIS et autres maîtres en fait d'armes. Il va achever ses six années de prévôt garde salle, avec Philbert MORIN, maître aussi en fait d'armes rue des Petits Champs. Il s'entretiendra en habits, linge et chaussures. Il signe MARRIE très bien.

Y 3963 B      Le 18.05.1669      Tutelle      devant Antoine Daubray

Ont comparu les parents et amis de **Denise MARIÉ**, fille mineure de défunt Pierre MARIÉ, vivant maître en faits d'armes à Paris, et Jeanne LORET ses père et mère. Son oncle Simon LORET juré pour les cérémonies funèbres et bourgeois de Paris, veut rendre compte tant à ladite mineure qu'à ses co-héritiers.